

RÉEL CRIMINEL

AVRIL 2025 | n°4



CAMBRIOLAGES

Cauchemar des Français

Enfumage de l'Intérieur



Retrouvez l'ensemble des numéros disponibles et commandables sur www.revueconflits.com
 (Bulletin de commande en page 4 du magazine)

Conflits | 32 rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris | 01 84 79 01 34 | www.revueconflits.com | contact@revueconflits.com

Rédacteur en chef Jean-Baptiste Noé	Secrétaire de rédaction Cécile Michel	Maquette Laurent Carré	Cartographie Séverine Germain (SG Cartographie) et QualCity	Direction Marketing Link-Edit	Illustrateur Romée de Saint-Céran
---	---	----------------------------------	---	---	---

Conflits est édité par la Société d'Édition et de Presse Antéios (SEPA), SARL au capital de 212 000 €.

Siège social : 32 rue du Faubourg Poissonnière, 75010 Paris.

Directeur de la publication : Gil Mihaely.

RCS Paris n° 802 072 504. Dépôt légal à parution.

ISSN : 2274-4444

Commission paritaire 0624D92339. Distribution MLP.

Impression : BLG Toul,

2780, route de Villey Saint-Etienne - 54200 Toul

Printed in France / Imprimé en France

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Le comité scientifique contribue à l'élaboration de la revue et veille au respect des principes énoncés dans l'éditorial du numéro 1, Manifeste pour une géopolitique critique

Fabrice Balanche, Lyon II - **Jean-Paul Bled**, Sorbonne-Université - **Daniel Dory**, Université de La Rochelle - **Olivier Entraygues**, CNAM / Pôle Sécurité défense - **Michel Fauquier**, Université de Poitiers - **Christian Harbulot**, Directeur de l'École de guerre économique - **Pascal Lorot**, Président de l'Institut Choiseul - **Martin Motte**, EHESS - **Éric Pomès**, Saint-Cyr Coëtquidan - **Jean-Robert Raviot**, Université Paris-Nanterre - **Christophe Réveillard**, Sorbonne-Université - **Hervé Théry**, CNRS - **Jean-Pierre Vettovaglia**, ancien ambassadeur, Suisse - **Bernard Wicht**, Université de Lausanne - Recteur **Charles Zorgibe**, Université Paris 1

Crédits photos : Olivier Entraygues : Couverture, Kollection 'Moderne Meister' série XVII à partir de l'original von Em. Bachrach-Barée, « Napoléon et Davout préparant la bataille de Iéna Auerstedt », 7, 8 ; Romée de Saint-Céran : 5, 54 ; MET : 13 ; Unsplash : 17, 22, 28, 41, 43, 70, 76, 78, 79, 80 ; British Library : 18, 24, 27, 45 ; Philippe Wodka Gallien / Dassault / US Air Force : 20, 34, 39, 47, 49, 50, 63, 68 ; Wikicommons : 65, 67 ; Marine nationale : 31, 32, 35, 37, 60 ; Nexter : 62. Photos des auteurs : auteurs, sauf mention contraire.

Copyright 2025 Conflits. Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus. Sauf avec notre accord et dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. Sauf accord express, la reproduction des cartes publiées dans Conflits est formellement interdite.

POURQUOI RÉEL CRIMINEL ?

Pour chiffrer et étudier les évolutions de la criminalité en France, il est difficile de se fier au ministère de l'Intérieur qui multiplie les omissions ou falsifications, comme nous l'établirons. Les chiffres sont de plus en plus opaques : naguère contrepoids aux chiffres incontrôlés de l'Intérieur, des organes indépendants produisaient des "Enquêtes de victimation" détaillées sur les crimes subis par la population. Or, ces organes démantelés, les futures "Enquêtes de victimation" sont à 100% produites à Beauvau : tout élément comparatif a ainsi disparu.

Autre problème majeur, la plupart des "journalistes police-justice" des médias "d'information" sont soumis au service de presse du ministère de l'Intérieur, qui les contrôle par du chantage à l'info, qui décide des sujets de publication, etc.

La radiographie criminelle de la France incombera donc à RÉEL CRIMINEL, dont la base documentaire accumule chaque mois des milliers de faits et données tous sourcés et recoupés avec soin. Sa mission : d'ici l'élection présidentielle (2027 par hypothèse), divulguer la réalité criminelle aux publics intéressés.



Xavier Rauffer
Criminologue

5

CAMBRIOLAGES : cauchemar des Français, enfumage de l'Intérieur

10

INSÉCURITÉ: le réel et le ressenti

12

Note du Comité Clémenceau

13

QUE FAIRE ?

Comptage du crime : rétablir, renforcer, une institution neutre

**Trois questions à Christophe Eoche-Duval
Haut-Fonctionnaire, essayiste**

CAMBRIOLAGES : cauchemar des Français, enfumage de l'Intérieur

Cambriolages : torture des Français modestes, réduits à l'impuissance. Les cambriolages ont augmenté de **3%**, « **600** par jour », annonce l'intérieur pour 2024 ; chiffre déjà mauvais, repris par les médias comme les « cambriolages en France », occultant par complicité (ou ignorant par paresse) que c'en est qu'à peine la moitié.

Voilà le vrai comptage pour 2024 :

- Selon l'Intérieur, **218 700** cambriolages de logements,
- Il faut ajouter 45% du chiffre précédent, concernant des bureaux, boutiques, locaux officiels et hangars agricoles : **98 415**
- Total des cambriolages connus de l'Intérieur et qu'il devrait au minimum publier : **317 115**
- PLUS ceux non déclarés ni enregistrés par les autorités (« chiffre noir »), 37% du tout, selon l'Intérieur lui-même (Enquête VRS 2024), **117 330** environ.
- Les Français ont vraiment subi **434 445** cambriolages en 2024, **1 191** par jour, ± 50 /HEURE.

Comptage réaliste effectué avec les données que l'Intérieur enterre dans d'abscons et kilométriques tableaux Excel manipulés par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), organisme qui, à l'usage des médias et des Français, ne publie que les seuls chiffres des cambriolages des logements-résidences particulières ; fraude que nul autre pays d'Europe ne commet - pas même l'Albanie ou la Moldavie.

Radiographier ces documents du SSMSI révèle le nombre réel de cambriolages subis par les Français - ce que nous faisons ci-après.



Qu'est-ce qu'un cambriolage - définition officielle

L'INSEE - Institut National de la statistique et des Études Économiques - maison-mère du SSMSI du ministère de l'Intérieur (« Le SSMSI fait partie du service statistique public coordonné par l'INSEE ») - dispose d'un texte intitulé « Mesurer pour comprendre » contenant maintes définitions, dont celle du cambriolage : « Vol dans un local d'habitation **ou lieu destiné à l'entrepôt de valeurs ou marchandises**, [Nous soulignons], aggravé quand il est commis par effraction, ruse ou escalade. »

Le gouvernement enregistre-t-il tous les cambriolages commis en France ? Non : évaluation du « Chiffre noir »

CHIFFRE NOIR - (Texte du SSMSI) : « Le dépôt de plainte en commissariat ou en gendarmerie est une étape obligatoire pour obtenir l'indemnisation d'une assurance. Malgré cela, le dépôt de plainte est loin d'être systématique. Ainsi, d'après l'enquête Cadre de

Vie et Sécurité, sur les années 2017-2020, sauf 2019, 74% des ménages victimes d'un cambriolage et 44% des ménages victimes d'une tentative de cambriolage ont fait le déplacement en gendarmerie ou dans un commissariat de police. Un peu plus de deux ménages victime de cambriolage abouti (69%) et un ménage victime d'une tentative de cambriolage sur trois (33%) ont formellement déposé plainte. »... En moyenne sur les années 2017-2020, 74% des ménages victimes d'un cambriolage ont porté plainte. Selon l'Intérieur lui-même (Enquête VRS 2024), ces cambriolages non déclarés ni enregistrés par les autorités s'élèvent à présent à 37% du tout.

Cambrjolages : ce qui explose depuis les confinements-COVID

Depuis 2020, confinements et restrictions ; travail à domicile ; plus couvre-feux de l'éclairage urbain pour économiser l'énergie : le cambriolage des domiciles privés est toujours plus difficile - et celui des boutiques, commerces, locaux professionnels divers, hangars agricoles, toujours plus aisé.

Exemple (période COVID) : Paris + Petite couronne, 2020 sur 2019, cambriolages de logements, **moins 23%** ; autres cambriolages, **+40%**. Idem dans le Nord : cambriolages de logements, **moins 19%** ; autres cambriolages, **+28%**. Amusante coïncidence : ces « autres cambriolages » sont justement ceux que l'Intérieur proscrit de ses « statistiques » ?

Quelques exemples récents de cette explosion :

Durant les émeutes de la fin juin 2023, **triplement des cambriolages de locaux industriels, commerciaux et financiers,**

Alpes de Haute-Provence : cambriolages de domiciles, + 6% ; **de locaux industriels et commerciaux, + 18%,**

Drôme : cambriolages de domiciles, -3% ; **de locaux industriels et commerciaux, +46% !**

Aisne, Marne : progression des cambriolages de locaux industriels et commerciaux,

Haute-Garonne (Zone gendarmerie) : cambriolages de domiciles, +1% ; **de locaux industriels et commerciaux, +26%,**

Hérault, 2023, **cambriolages de locaux et commerces, +43%,**

Corrèze : cambriolages de commerces et tabacs « dans des zones proches des axes routiers »,

• **Rien de l'effarant pillage de la France, à peine effleuré dans les lignes ci-dessus, ne figure depuis des années dans les statistiques censurées publiées par le SSMSI.**

Quelles sont les nouvelles cibles des cambrioleurs ?

Clairement, le monde professionnel : recensement des cibles des cambrioleurs en 2023-2024, extrait de notre base documentaire - en vrac : pillages répétés des entreprises de transport du sud de la France, carburant siphonné, vol d'outils coûteux ; autour de Carcassonne, 30 vols en quelques semaines... France entière, pillage par centaines de camionnettes d'artisans... Vols récurrents d'entrepôts, déchetteries, magasins, boutiques, locaux professionnels ou de sociétés charitables, supermarchés, EPHAD... Vol de métaux précieux dans des entreprises high-tech...

Qui sont ces cambrioleurs ?

« Des équipes structurées itinérantes, pouvant agir jusqu'à 15 fois en 24h et actives ailleurs en France » ... « des bandes organisées issues de pays de l'Est »... « Cambrioleurs étrangers »...

Taux d'élucidation des cambriolages par les forces de l'ordre

± 10% des cambriolages élucidés au bout d'un an en 2022 ; ça baisse à 7% en 2024.

Statistiques : comment et où triche le ministère de l'Intérieur

[Ce qui suit a été relu et validé par des statisticiens professionnels]

Tableau (type Excel) du SSMSI, des infractions enregistrées par la police et la gendarmerie (Champ, France, régulièrement renouvelé depuis 2019).

Figure 4 - Cambriolages enregistrés par les services de sécurité selon le lieu visé :

(Tableau SSMSI en source ouverte, 2020-2023, lignes 1366 à 1369) :

- Résidences principales (en%) : 60
- Résidences secondaires (en%) : 5
- Locaux industriels, commerciaux et financiers (en%) : 20
- Autres lieux (en%) : 15

TOTAL : 100%.

Lecture : (l'année en question) : 60% des cambriolages ou tentatives enregistrés par les services de sécurité concernent les résidences principales (et ainsi de suite).

« **Bilan statistique** » de la délinquance en 2022, on lit ceci : « Outre les cambriolages de résidences, les forces de sécurité en 2019 [Mais depuis ???] des cambriolages ou tentatives de cambriolages visant des locaux industriels, commerciaux ou financiers (71 300) [En 2019] ou visant d'autres lieux (54 400), représentant [à l'époque] 35% de l'ensemble des cambriolages.



enregistrés (...) Ces victimes de cambriolages d'un lieu hors résidence [personnelle] sont à 53% des personnes morales » [Des entreprises].

FICHE 5.2 - Cambriolages « En 2022, 211 200 cambriolages de résidences principales et secondaires ont été enregistrés en France par la police et la gendarmerie nationales, selon les bases statistiques du SSMSI... Selon l'État 4001¹, séries historiques suivies par le ministère de l'Intérieur et chiffre retenu [Par qui ? Sur quelle base ?] pour le tableau de synthèse »

Texte du SSMSI : « L'indicateur de cambriolages de logements retenu ici [Par qui ? Sur quelle base ?] additionne les cambriolages de résidences principales (Index 27) et de résidences secondaires (index 28) de l'État 4001 car ces deux types d'infractions relèvent des mêmes modes opératoires [Non, pas vraiment]. Les infractions de tentative de cambriolage sont également enregistrées dans cet indicateur [Ça a disparu, voir plus bas]. Cet indicateur central, soit les infractions relatives aux cambriolages de logement, totalise environ les deux-tiers [En 2019] des infractions enregistrées au titre des différents index relatifs aux cambriolages ».

¹ Document statistique officiel utilisé par le ministère de l'Intérieur en France pour enregistrer les infractions recensées par les services de police et de gendarmerie

[Lisons bien la suite] « Outre les cambriolages de logements, on peut également identifier d'autres cambriolages à partir de l'État 4001 :

- Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers, (Index 29)
- Cambriolages d'autres lieux (Index 30)

[VOILÀ L'ESCAMOTAGE] : « **Ces cambriolages de locaux industriels, commerciaux, financiers ou autres lieux, non pris en compte dans l'indicateur central** [Sur ordre de qui ? Sur quelle base ?] **représentent respectivement 64 800 (+11% sur 2021) et 45 800 (+ 8% sur 2021) infractions dans les séries historiques suivies par le ministère de l'Intérieur** ».

L'Intérieur connaît-il le nombre total des cambriolages commis en 2022, tous lieux compris ? OUI, un des tableaux qu'il publie le confirme :

FIGURE 1 « Nombre d'infractions pour cambriolages de logement enregistrés par la police et la gendarmerie nationales entre 2008 et 2022, source, État 4001, base historique des crimes et délits enregistrés - TRAITEMENT SSMSI - Quatre piles :

- Cambriolages des résidences principales et secondaires,
- Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers,
- Cambriolages dans d'autres lieux,
- Ensemble des cambriolages.

Pour 2022, cela donne : « résidences, **211 800** » et « tous cambriolages connus [Donc, hors chiffre noir, cambriolages subis par la population mais inconnus des autorités] **330 000** ».

En 2022, dans les bulletins du SSMSI, le ministère de l'Intérieur publie que la France a subi 211 200 cambriolages et camoufle qu'il y en a eu 330 000 ! Voilà comment, depuis 2020, au

minimum 120 000 cambriolages par an (connus des autorités) passent à la trappe.

Il en va de même depuis lors :

« **EVAPORATION** » - Document STATISTIQUE PUBLIQUE [donnee-reg-data.gouv-2023-geographie2023], lu le 2024-03-07, On lit ceci :

Ligne 1366 - Cambriolage de logement
Ligne 1367 ?? case vide
Ligne 1368 ?? case vide
Ligne 1369 ?? case vide

Tricheries, l'Intérieur, plus d'un tour dans son sac

- *Résultats dont l'Intérieur se vante* : le plus souvent, des « Infractions révélées par l'action des services » (IRAS). L'Intérieur ne mesure plus le crime, mais son propre boulot ! Comme si un médecin prenait sa propre température, pas celle du patient, pour se réjouir de la bonne santé de celui-ci...

- L'État 4001, comptait une ligne « entrée par ruse » (sans effraction) ; mais par dévaluation sournoise, cette catégorie, comme les « tentatives d'effractions » ont été dégradées de délits en « contraventions » - infractions ne figurant pas dans l'État 4001, qui ne recense que les crimes et délits - toujours ça de gagné !

- (*Un exemple parmi cent autres*) : Bordeaux, quartier Nansouty : « On a eu cinq cambriolages en dix jours dans le quartier, on n'a vu aucun policier » : toujours ça de moins à enregistrer ; ensuite, les victimes doivent aller au commissariat - si elles ont le temps [Voir p. xx « Chiffre noir »].

- *Mensonges (par omission) de l'Intérieur envers l'Union européenne (Eurostat)* : EUROSTAT -



Police - Recorded offences by offence category - 2013-2021 - Geopolitical entity (Reporting) - International classification of crime for statistical purpose - BURGLARY. Sur ce tableau statistique, nous avons retenu TOUS les pays continentaux jouxtant le nôtre : Belgique, Allemagne, Suisse, Italie, Espagne - plus bien sûr la France. TOUS ces pays ont des séries statistiques complètes sur les années considérées (2013-2021) SAUF LA FRANCE, qui occulte tout après 2016. (Amusante coïncidence, 2 : après 2016 vient 2017, année où M. Macron accède au pouvoir...) ■

INSÉCURITÉ : LE RÉEL ET LE RESENTI²



Même trafiqués, de mauvais chiffres.

Pour les médias dits « d'information », l'insécurité telle qu'éprouvée par le public est forcément un sentiment, l'arrimage entre les deux termes relevant de l'inévitable automatisme.

Sentiment, définition - Conscience plus ou moins claire, connaissance comportant des éléments affectifs et intuitifs. « Un sentiment de solitude ».

Or ici le terme juste, explicatif est ressenti.

Ressenti, définition - Impression liée à la manière dont on perçoit quelque chose, une situation : Exprimer son ressenti.

Voyons donc ce qu'il en est du ressenti des Français sur l'insécurité, fin 2024. C'est d'ailleurs

le terme choisi par le SSMSI (Service de statistiques du ministère de l'Intérieur) ; dont l'enquête de victimation initiée en 2022 se nomme « VRS, Vécu et ressenti en matière de sécurité ».

D'abord : est-il décent qu'un ministère évalue et juge lui-même son travail ? Non, bien sûr. Ces méthodes sont dignes de la Corée du Nord, pas d'un État de droit. De 2009 à 2021, une enquête de victimation indépendante, dite CVS (Cadre de Vie et Sécurité) visait de façon neutre à « connaître les faits de délinquance que les ménages et leurs membres ont pu subir dans les mois précédant le passage de l'enquêteur ». Mais CVS fut aboli d'un trait de plume [Voir p.X l'article QUE FAIRE ? - Comptage du crime : rétablir, renforcer, une institution neutre].

² Le Parisien - 13/12/2024 "Ces régions où le sentiment d'insécurité est le plus fort" - Le Figaro - 20/11/2024 "En France, un sentiment d'insécurité galopant".

Malgré ces sérieuses réserves, lisons les points saillants de la dernière enquête VRS :

(Sondage sur 200 000 résidents en France de 18 ans et plus)

**“ 37% DES CAMBRIOLÉS, ET
28% DES VICTIMES DE VIOLENCES
PHYSIQUES, NE PORTENT PAS OU
PLUS PLAINTÉ ”**

Chiffre noir : important, il permet de compléter les faits connus du régalien, de ce qui, justement, ne remonte pas à lui. Pour ne prendre ici que ce qui inquiète et horripile le plus les Français, 37% des cambriolés, et 28% des victimes de violences physiques, ne portent pas ou plus plainte, « Parce que ça ne sert à rien ». Concrètement : là où l'Intérieur annonce 100 victimes, par exemple, de violences physiques, il y en a réellement 128.

Population générale : crainte de l'insécurité - De 2021 à 2023, 14% de gens EN PLUS se sentent en insécurité dans leur quartier ou leur village ; dans leur domicile, + 10% ; renoncent à sortir de chez eux, + 10%.

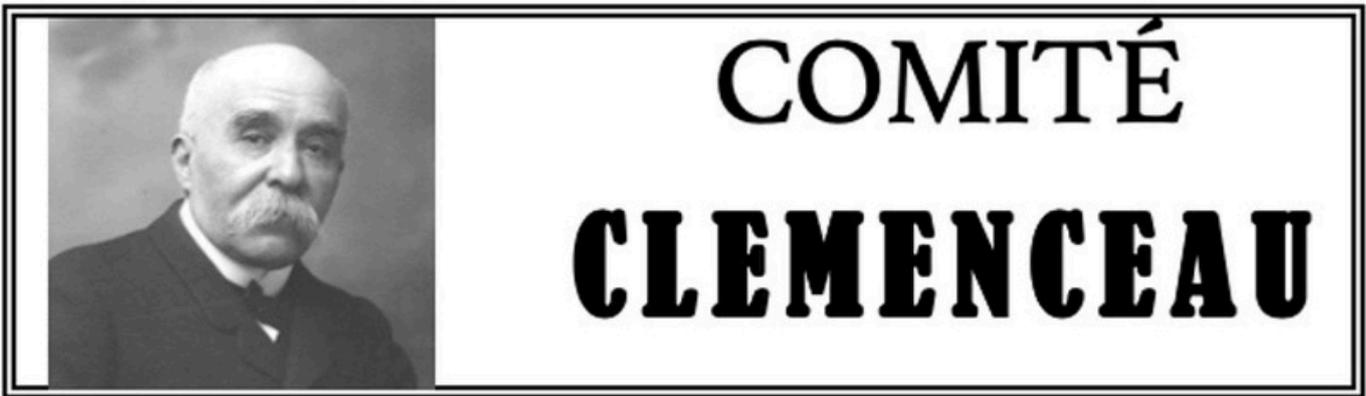
- Français témoins d'actes de délinquance, d'incivilités, etc. : 61,6% des sondés,
- Déclarent avoir subi des violences physiques : oui, 22% des sondés - évolution, + 16% de 2021 à 2023,
- Vols ou tentatives de vol de deux-roues : de 2021 à 2023, + 33% ; sur le total des sondés, 18% portent plainte - donc, énorme chiffre noir de 82%.

France, en moyenne : ressentent l'insécurité en 2023 dans leur quartier ou village : 15,7% des

sondés ; ceux de Seine Saint-Denis, 33,8% ; Paris, 28% ; Bouches-du-Rhône, 27,6% ; Val-de-Marne, 25% ; Nord, 23,3% ; Rhône, Val d'Oise, 23% ; Vaucluse, 22,7% ; Hérault, 21,9% ; Loire-Atlantique et Essonne, 21,5%, etc.

18-24 ans : crainte de l'insécurité - ressentent l'insécurité dans leur quartier ou village, oui, 28% ; dans les transports, gares et aéroports, oui, 53% (sur ce point, pop. générale, oui, 40%). Renoncent à sortir du fait de l'insécurité, oui, 27% (sur ce point, pop. générale, oui, 19%) ■





... De fins connaisseurs, et pour cause, du ministère de l'Intérieur...

Le volontarisme de Bruno Retailleau a suscité un réel intérêt chez nos concitoyens. Cependant, le ministre de l'Intérieur doit affronter des obstacles multiformes et multidirectionnels risquant de naufrager sa détermination.

Cependant : élus et citoyens s'inquiètent de l'effondrement de l'autorité et ne savent plus comment protéger leurs territoires. Ils finissent par intégrer que l'État ne peut plus les protéger et créent des polices municipales qui souvent, aggravent les inégalités (les villes riches, mieux dotées que les moins favorisées) et ne répondent pas aux problèmes de bien des territoires, de par leurs compétences limitées.

Pour maintenir sa légitimité dans cette situation, le ministre doit redresser la barre et vite promouvoir des mesures concrètes et vérifiables.

Comment peut-il repartir du bon pied ?

- *Lucidité* : le ministre doit réaliser que le bilan de son prédécesseur place Beauvau est fâcheux dans trois domaines cruciaux, dans lesquels il devra redresser la barre :

- Carence des effectifs,
- Inquiétante désorganisation de la police judiciaire,

- Flou artistique sur l'évolution de la criminalité.

- *Outil judiciaire branlant* : pour que le continuum judiciaire (police, gendarmerie, justice, pénitentiaire) fonctionne bien, il doit disposer d'un arsenal législatif-réglementaire cohérent,

- *Force de frappe du terrain*. Le ministre de l'Intérieur n'y coupera pas : il lui faut évaluer sans fard les moyens opérationnels dédiés au maintien ou au rétablissement de la sécurité dans le pays. D'où, réaliser dans les meilleurs délais l'Effectif Moyen de Référence pour chaque circonscription de police, suivi d'un plan pluriannuel de recrutement. Les professionnels de la sécurité publique savent tous qu'à présent, l'explosion criminelle place la sécurité intérieure dans la même situation que nos armées, face à un combat de haute intensité.

- *Adapter l'exercice de la police judiciaire aux nouvelles réalités du terrain*, pour enrayer la désaffection des policiers envers cette discipline, naguère valorisante et recherchée.

- *Assurer la transparence des statistiques criminelles* ; pour d'une part, informer loyalement nos concitoyens ; et de l'autre, réfléchir aux conduites à tenir, comme le médecin fait son diagnostic avant de prescrire des médicaments.

Enfin, B. Retailleau doit offrir aux Français une nouvelle vision régaliennne, s'emparer des opportunités qu'offre la décentralisation pour tisser avec les élus et la population un nouveau continuum sécuritaire à base de contrats prescriptifs ; et à cet effet, instaurer toute une gamme de partenariats opérationnels, partant des trois vecteurs de la sécurité : prévention, dissuasion et répression ■

QUE FAIRE ?

Comptage du crime : rétablir, renforcer, une institution neutre

Trois questions à Christophe Eoche-Duval

Haut-Fonctionnaire, essayiste

CHRISTOPHE EOCHÉ-DUVAL

LE PRIX DE L'INSÉCURITÉ

ENQUÊTE SUR
UNE DÉFAILLANCE
D'ÉTAT

atlantico

Éditions
EYROLLES

Pourquoi L'ONDRP est-il supprimé d'un trait de plume en 2020 ?

L'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale :

1 - centralisait des données statistiques sur la délinquance et à la criminalité recueillies auprès des services statistiques des ministères de l'Intérieur, de la Justice et des organismes publics ou privés ayant à connaître des atteintes aux personnes, aux biens ou à l'ordre public,

2 - recueillait les données statistiques sur le prononcé, la mise à exécution et l'application des mesures et sanctions pénales, issues des statistiques du ministère de la justice,

3 - et les analyses/études sur les disciplines suivant ces sujets, françaises ou étrangères.

L'ONDRP naît le 23 juillet 2001 par consensus republicain, de la lettre de mission de Lionel Jospin, Premier ministre socialiste, aux députés Robert Pandraud (RPR) et Christophe Caresche (PS) ; suivent le décret du 27 juillet 2004, puis celui du 1er octobre 2015, sous Manuel Valls, Premier ministre. Directement rattaché à Matignon sans le statut d'autorité administrative indépendante, mais par définition interministériel, l'ONDRP jouissait d'une réelle

indépendance et ses travaux, d'une grande autorité, quoique par nature polémiques. L'ONDRP voyait même son statut élevé au niveau de la loi, par l'effet de celle du 3 août 2018, permettant la participation de parlementaires à son conseil de surveillance.

Or une décision injustifiée d'Edouard Philippe Premier ministre y met brutalement fin, au prétexte d'une « simplification » administrative et d'une suppression d'organismes réputés inutiles. Puis Jean Castex, Premier ministre, acte la regrettable dissolution de l'ONDRP à la rentrée 2021. L'ONDRP n'a pas démerité, mais gêne, comme tout thermomètre quand on veut dissimuler sa fièvre au malade !

Pourquoi restaurer un Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale ou équivalent ?

En théorie, les services statistiques de l'Intérieur et du ministère de la Justice, que l'ONDRP n'avait pas vocation à remplacer, ont poursuivi leur collecte de données « par et pour » leur ministère (la base de données « 4001 » à l'Intérieur et l'Annuaire statistique de la justice). L'ONDRP n'a jamais eu l'ambition de les concurrencer, mais traitait leurs données de manière indépendante, scientifique, critique, avec le recul nécessaire et dans une approche de « chaîne pénale », en lien avec les enquêtes de victimation de l'INSEE.

Supprimer l'ONDRP a rétabli le règne du « chacun pour soi » ne rendant compte qu'à son ministre de tutelle. Certains corporatismes s'énermaient de ce qu'un organe de Matignon collecte les données « propriétés » de leur ministère, sans adopter leur narratif. Sans nul impact sérieux sur la simplification administrative ni emplois économisés (fonctionnaires détachés), cette suppression a, en revanche, privé notre pays et la Représentation nationale d'une mine d'informations sincères et critiques sur la sécurité. De ce fait et depuis lors, le « relativisme sécuritaire » ou la béatitude sur

les performances du service public de la justice ont décuplé : là réside la faute politique majeure de cette décision d'Edouard Philippe et de Jean Castex.

Que faire ? Que préconisez-vous ?

Les observateurs sérieux de la justice/sécurité ont tous regretté ce choix : chaque année qui passe leur donne raison. Ne prenons que les statistiques du SSMSI (Place Beauvau) : sous prétexte de « modernisation », la « 4001 », suivie depuis 1972, est tout simplement arrêtée en août 2022, en plein milieu du gué. La statistique nouvelle interdit de raccorder les courbes antérieures aux nouvelles, comme par hasard devenues moins haussières, les usagers et observateurs n'y pouvant plus rien comparer sur le temps long. Surtout, le ministère de l'Intérieur parle à l'intérieur, bafouant le principe selon lequel on ne s'audit pas soi-même !

“ RESTAURER L'ONDRP EST ESSENTIEL POUR VAINCRE LE DÉNI D'INSÉCURITÉ ”

Au minimum, il faut rétablir l'ONDRP. Un simple décret du Premier ministre, contresigné par ceux de l'intérieur et de la justice, suffirait. La présence de parlementaires à son conseil de surveillance (exigeant une loi) peut être économisée par obligation d'un rapport annuel au Parlement ; surtout, débattu dans le cadre de l'article 50-1 de la Constitution devant la Représentation nationale. Bien sûr, Gérald Darmanin, Garde des Sceaux en 2025, devrait-il surmonter son aval de 2020 pour sa suppression, quand il était place Beauvau ! Je ne doute pas qu'il reconnaisse son erreur d'appréciation de 2020 ; ni qu'il imagine Bruno Retailleau se féliciter de l'absence d'un ONDRP ! Restaurer cet organisme est essentiel pour vaincre le déni d'insécurité, et lutter contre l'insécurité passe par la vérité des faits.



Mais, bien sûr, on pourrait et devrait aller plus loin. Dans mon essai « Le prix de l'insécurité, enquête sur une défaillance d'État » (Eyrolles, 2024), j'ouvre des pistes concrètes :

- doter l'ONDRP restauré du statut d'autorité administrative indépendante, avec pouvoir d'injonction à se faire transmettre des données, le Procureur général de la Cour de cassation présidant son conseil de surveillance, pour asseoir son indépendance et sa crédibilité.

- sur le fondement de l'article 24 de la Constitution (« Le Parlement évalue les politiques publiques ») et de l'ordonnance du 17 novembre 1958 (fonctionnement des assemblées parlementaires), le Parlement pourrait se donner les moyens d'auditer les statistiques de l'exécutif (justice, intérieur et autres ministères dotés de polices administratives) en créant un Office parlementaire, indispensable à une authentique démocratie parlementaire.

Dans tous les cas, l'immobilisme n'est plus de mise. Il n'y a plus de temps à perdre ■

SOURCES

Sources et contacts personnels des auteurs - Base documentaire CRIMINO et :

L'Union - 4/11/2024 « La déprime face aux cambriolages incessants »

Sud-Ouest - 15/05/2024 « Ils étaient une soixantaine au forum pour la tranquillité publique »

La Gazette de l'Hérault - 14/05/2024 « Cambriolages : alerte rouge sur l'Hérault »

La Voix du Nord - 7/05/2024 « Ce qu'il faut retenir des chiffres de la délinquance dans le secteur »

La Voix du Nord - 3/05/2024 « Ce que disent les chiffres de la délinquance dans le secteur de Tourcoing »

La Provence - 10/04/2024 « Violences, vols, drogues, route, comment évolue la délinquance dans les Alpes de Haute-Provence »

France-Bleu-Limousin - 3/04/2024 « Corrèze : la gendarmerie met le paquet pour lutter contre les cambriolages en hausse depuis ces dernières semaines »

Sud-Ouest - 13/03/2024 « Plus de 1 800 crimes et délits en 2023 »

Tendance Ouest - 27/02/2024 « Calvados : cambriolages et violences en hausse en 2023 »

La Dépêche - 26/02/2024 « Carcassonne : excédé que son entreprise soit victime de cambriolages à répétition, ce patron pousse un coup de gueule »

La Semaine - 22/02/2024 « Metz, Nancy, Thionville, délinquance »

France-Bleu - 20/02/2024 « Drôme : un bond de 46% de cambriolages de commerces et d'entreprises »

France-Bleu-Cotentin - 16/02/2024 « Trois chiffres-clés de la sécurité dans la Manche »

Sud-Ouest - 14/02/2024 « Ce que volent les cambrioleurs »

L'Union - 21/01/2024 « Les gendarmes sur la piste des cambrioleurs »

L'Est-Éclair - 13/01/2024 « Les cambriolages en hausse de 200% dans l'Aube »